



COMMISSION REGIONALE FUTSAL

PROCES-VERBAL N°06

Le 05 janvier 2026
Siège de la Ligue - Lisieux

Présents : Thierry Grieu (Président)
Jacky Legrain, Pierre Collette, Dominique De La Cotte
Excusés : Mohamed Benazzouz, Gaël Briois,
Assiste : Léo Rivière

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN

1 – HOMOLOGATION PROCES-VERBAL

La Commission adopte les procès-verbaux :

- N°04 du 05 décembre 2025
- N°05 du 09 décembre 2025

2 – HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au lundi 22 décembre 2025, sauf celles relevant d'un dossier en cours.



3 – DOSSIERS EN COURS

55244998 – CNO Futsal – 19.12.2025 – CAEN TRAINING – HEROUVILLE FUTSAL

Absence d'HEROUVILLE FUTSAL

La Commission,

- ❖ Après avoir pris connaissance du mail du club
- ❖ Vu les dispositions de l'article 15 du règlement de la compétition : « *En cas d'absence de l'une des équipes (ou des deux), celle-ci est constatée par l'arbitre un ¼ d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.* »
- ❖ Vu les dispositions de l'article 15 du règlement de la compétition : « *La Commission d'Organisation est seule habilitée à prendre la décision de faire jouer le match, ou de prononcer le forfait si le match ne s'est pas déroulé.* »
- ❖ Vu les dispositions de l'annexe 9 aux règlements généraux de la L.F.N,
- ❖ Vu les dispositions de l'article 22 du règlement de la compétition,
- ❖ Attendu que l'arbitre de la rencontre a constaté l'absence de l'équipe d'Herouville Futsal,

Donne match perdu par forfait à l'équipe d'Herouville Futsal sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de Caen Training sur le score de 3 à 0.

Inflige à l'équipe d'Herouville Futsal l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 30 euros directement débitée sur le compte du club.

Décide que les frais de déplacement des arbitres de la rencontre sont à supporter par l'équipe d'Herouville Futsal, directement débités sur le compte du club.

Transmet au service comptabilité de la Ligue.

FORFAIT GENERAL – CS BEAUMONT – FUTSAL REG 1 FEMININ – GRP B

Forfait général du CS BEAUMONT en championnat Futsal Régional 1 Féminin

La Commission,

- ❖ Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- ❖ Vu les dispositions de l'article 20 du règlement de la compétition,
- ❖ Vu les dispositions de l'article 130 des Règlements généraux de la L.F.N,
- ❖ Vu les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Vu les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
- ❖ Attendu que l'équipe du CS BEAUMONT a déclaré être forfait général pour le reste du championnat,

Dit que le club est déclaré forfait général.

Conformément aux dispositions de l'annexe 9 aux Règlements Généraux de la L.F.N, le CS BEAUMONT est classé dernier, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont conservés

FORFAIT GENERAL – AS FUTSAL ACADEMY – COUPE DE NORMANDIE FUTSAL

Forfait général de l'AS FUTSAL ACADEMY en championnat Coupe de Normandie Futsal

La Commission,

- ❖ Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- ❖ Vu les dispositions de l'article 15 du règlement de la compétition,
- ❖ Vu les dispositions de l'article 130 des Règlements généraux de la L.F.N,
- ❖ Vu les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Vu les dispositions de l'article 22 du règlement de la compétition,
- ❖ Attendu que l'équipe de l'AS FUTSAL ACADEMY a déclaré être forfait général pour le reste de la compétition,

Dit que le club est déclaré forfait général.

Conformément aux dispositions de l'annexe 9 aux Règlements Généraux de la L.F.N, l'AS FUTSAL ACADEMY est classé dernier, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont conservés



4 – COUPE NATIONALE FUTSAL U18

La Commission,

Attendu les dispositions de l'article 147 des Règlement Généraux de la L.F.N : « Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. » Homologue les rencontres jouées du tour précédent, sauf celles relevant d'une procédure en cours.

TIRAGE DES ½ FINALES RÉGIONALE – Semaine 03

La Commission,

Après avoir pris connaissance des résultats du deuxième tour.

Procède au tirage des demi-finales de la phase régionale de Coupe National Futsal U18.

La rencontre aura lieu en semaine 3 (du 12 au 17 janvier) :

1. Su Dives Cabourg ou As Trouv.Deauv.Villers – As Normandie Futsal
2. Ca Lisieux Pa – Sc Havrais

TIRAGE DE LA FINALE RÉGIONALE – Semaine 07

Procède au pré-tirage de la finale de la phase régionale de Coupe National Futsal U18.

La rencontre aura lieu en semaine 07 (du 09 au 14 février) :

- ❖ Vainqueur match 2 – Vainqueur match 1

5 – COUPE NATIONALE FUTSAL SENIORS FÉMININE

La Commission,

Attendu les dispositions de l'article 147 des Règlement Généraux de la L.F.N : « Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. » Homologue les rencontres jouées du tour précédent, sauf celles relevant d'une procédure en cours.

TIRAGE DES ½ FINALES RÉGIONALE – Semaine 03

La Commission,

Après avoir pris connaissance des résultats du deuxième tour.

Procède au tirage des demi-finales de la phase régionale de Coupe National Futsal Seniors Féminines.

La rencontre aura lieu en semaine 3 (du 12 au 17 janvier) :

1. As Trouv.Deauv.Villers – Herouville Futsal
2. Hercules Futsal C – Caen Futsal Club

TIRAGE DE LA FINALE RÉGIONALE – Semaine 07

Procède au pré-tirage de la finale de la phase régionale de Coupe National Futsal Seniors Féminines.

La rencontre aura lieu en semaine 07 (du 09 au 14 février) :

- ❖ Vainqueur match 2 – Vainqueur match 1



6 – CHAMPIONNAT REGIONAL 1 FUTSAL

QUALIFIES

La Commission,

Prend connaissance des qualifiés pour le championnat Régional Futsal :

SC HAVRAIS

SC THIBERVILLE

FC DE PREY

La Commission est toujours en attente des qualifiés suivant :

Calvados 1

Calvados 2

Manche

7 – PROCHAINE REUNION

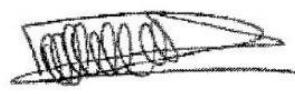
La prochaine réunion aura lieu le mardi 17 février 2026 à 10H30.

Le Président,



Thierry GRIEU

Le secrétaire



Pierre COLLETTE

